

CANADA
 PROVINCE DU QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le mardi 3 juillet 2012 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS: Maire Donald Badger
 Conseillers: #1 Lisa Merovitz
 #2 Joann McBrine, #3 Julian Tuer,
 #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs ainsi que
 l'Inspecteur municipal Sébastien Meunier,
 l'Inspecteur à la voirie Peter Kralik et la
 Directrice-générale Carrol Kralik.

ABSENT : Conseiller #4 Frank Simms

ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL
4.	AFFAIRES DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE
5.	VISITEURS / PÉRIODE DE QUESTION
6.	URBANISME
6.1	-Rapport du comité consultatif d'urbanisme
6.2	- Avis de motion afin d'amender le règlement de zonage concernant l'implantation des nouvelles carrières
7.	RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
7.1	-Rapport pour le mois de juin 2012
8.	CORRESPONDANCE
8.1	-FQM date limite pour la transmission de propositions à être présentées à l'assemblée générale
9.	ADMINISTRATION
9.1	-Mandat Paradis, Lemieux, Francis, SENC
10.	CHEMINS
10.1	-Rapport de l'inspecteur à la voirie
10.2	-Projet chemin Foster
11.	INCENDIE
11.1	-Rapport pour le mois de juin 2012
11.2	-Avis de motion concernant un amendement au règlement de tarification #324, au règlement #322 sécurité incendie et au règlement #272 concernant les feux véhicules
12.	VARIA
13.	COMPTES À PAYER
14.	MRC BROME-MISSISQUOI
14.1	-Résolution concernant le schéma de la MRC

2.

#066-0712

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseillère McBrine
 appuyé par conseiller Tuer & résolu à l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'amendé.

3.

#067-0712

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Briggs
 appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion régulière de 4 juin 2012 soit adopté tel que rédigé.

5.
VISITEURS

+/- 27 personnes assistaient.
La préoccupation principale des visiteurs était la zone résidentielle rurale.

6.
URBANISME

6.1

#068-0712

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Proposé par conseillère McBrine
appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE le rapport du comité consultatif d'urbanisme soit approuvé tel que préparé.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par conseiller Briggs qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter un règlement amendant le règlement de zonage #264-2008 concernant des carrières dans certaines zones.

7.
RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

7.1

#069-0712

Proposé par conseillère McBrine
appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'Inspecteur Municipal soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$147.66 et celui de l'inspecteur à la voirie au montant de \$188.19.

PERMIS ÉMIS

Voir liste ci-jointe

8.
CORRESPONDANCE

8.1

La date butoir pour la transmission d'une résolution pour discussion à l'assemblée générale de la FQM est fixée au 15 août 2012

9.
ADMINISTRATION

9.1

#070-0712

Mandat pour services juridiques - Paradis, Lemieux, Francis, s.e.n.c

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite élaborer des mesures afin d'assurer un développement harmonieux de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en collaboration avec la MRC, a envisagé différentes options en ce sens et qu'elle souhaite recourir au soutien des ses Procureurs pour le suivi de cette démarche;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Horne

appuyé par conseiller Briggs et résolu à l'unanimité DE MANDATER l'étude Paradis, Lemieux, Francis, s.e.n.c pour agir à titre de conseiller juridique dans le cadre des démarches de la Municipalité de Bolton-Ouest pour l'élaboration de mesures relatives à l'aménagement et au développement de son territoire.

10.

CHEMINS

10.1

#071-0712

Rapport de l'inspecteur à la voirie

Proposé par conseiller Horne

appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur à la voirie soit approuvé.

10.2

Projet de la réfection du chemin Foster

Depuis un an, le comité de la voirie et le conseil municipal a discutent de la possibilité à reconstruire le chemin Foster. Cette année nous avons obtenu une soumission pour la réfection dudit chemin suite à des échantillons qui ont été prisent. En tenant compte de plusieurs facteurs, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder avec la reconstruction du chemin Foster pour le futur immédiat. Nous continuerons à réparer les nids de poules et nous ferons des travaux d'asphaltage plus importants dans les années qui suivent.

11.

INCENDIE

11.1

Il n'y avait pas d'intervention pour le mois de juin 2012.

11.2

Avis de motion, est, par la présente donné avec dispense de lecture par conseillère McBrine qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter les règlements amendant les règlements suivants : #324 la tarification, #322 la sécurité incendie, et #272 feux véhicules.

13.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 31.05.12	\$ 115,412.55
Dépenses juin 2012	210,704.49
Dépôts juin 2012	173,501.00
Solde à la banque le 30.06.12	\$ 78,209.06 +
GIC \$573,999.34 + GIC \$127,334.27 (fonds de parcs & terrain de jeux)	

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les comptes des mois de juin/juillet 2012 au montant de \$61,851.23 (voir liste ci-jointe).

#072-0712

Paielement des comptes

Proposé par conseiller Briggs
appuyé par conseiller Tuer & résolu à
l'unanimité QUE les comptes des mois de
juin/juillet 2012 au montant de \$62,287.97 soient
payés.

Proposé par conseiller Briggs que la réunion sera
ajourné au jeudi le 5 juillet 2012 à 17h00.

Adopté

PRÉSENT: Maire Badger, les conseillers suivants :
#2 Joann McBrine, #3 Julian Tuer, #5 Stanley Horne
#6 Cedric Briggs ainsi que la secrétaire-
trésorière Carrol Kralik.

ABSENT : Conseillers #1 Lisa Merovitz, et
#4 Frank Simms.

La réunion ajournée à commencé à 17h00.

14.

MRC BROME-MISSISQUOI

14.1

#073-0712

AFFECTATION RURALE RÉSIDENTIELLE AU SARDR

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bolton-Ouest a
procédé en 2008 à la révision de son plan
d'urbanisme et de la réglementation applicable en
matière d'aménagement sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette réglementation a été
approuvée par les personnes habiles à voter de
l'ensemble du territoire de la Municipalité et que
le tout a été reconnu conforme au schéma
d'aménagement de la MRC alors en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'à cette même période, le projet de
Schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement
de la MRC [SARDR] sur lequel la MRC travaillait
depuis plusieurs années a dû, pour répondre aux
exigences du MAMROT aux fins d'approbation et
d'entrée en vigueur, être modifié pour introduire
des restrictions visant à limiter l'étalement sur
son territoire;

CONSIDÉRANT que, par cette modification, la MRC a
introduit de nouvelles orientations relativement à
l'interdiction de nouvelles rues hors périmètre
urbain sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bolton-Ouest
est la seule municipalité sur le territoire de la
MRC à ne pas avoir de périmètre urbain de telle
sorte que la nouvelle orientation avait à son
égard une conséquence beaucoup plus sévère qu'à
l'égard des autres municipalités;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bolton-Ouest
est d'avis que ces orientations affectent de façon
excessive le développement de son territoire et
qu'elles vont à l'encontre des principes de
développement et d'aménagement durable pour

assurer la survie de la Municipalité en tant que communauté;

CONSIDÉRANT que c'est dans ce contexte que la MRC Brome-Missisquoi a travaillé de concert avec la Municipalité de Bolton-Ouest afin de modifier le SARDR pour identifier un secteur qui leur apparaissait approprié pour permettre l'ouverture de rues à des fins de développement;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois, des citoyens de Bolton-Ouest et certains organismes ont manifesté leurs préoccupations et leur opposition concernant la possibilité de développer les secteurs identifiés par la MRC et la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil de Bolton-Ouest désire trouver une solution afin d'assouplir l'impact des orientations du SARDR à l'égard des nouvelles rues sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'objectif de la Municipalité est de permettre une certaine forme de développement sur son territoire, tout en s'assurant qu'il puisse se faire en respect avec les critères et normes d'aménagement qui assureront la protection et la mise en valeur des paysages, des milieux naturels, du ruissèlement des eaux et du caractère rural particuliers à son territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil, tenant compte des représentations faites par les multiples intervenants qui se sont impliqués dans cette démarche, considère qu'il est possible d'atteindre cet objectif, notamment par le biais de réglementation d'urbanisme à caractère discrétionnaire, sans que cela nécessite la création d'une nouvelle affectation Résidentielle rurale au SARDR;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite travailler en collaboration avec la MRC, le comité consultatif d'urbanisme et les citoyens afin d'assurer la mise en place des outils qui lui permettront d'atteindre ces objectifs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine
appuyé par conseiller Briggs
et résolu à l'unanimité :

D'INFORMER la MRC de son intention de ne pas aller de l'avant avec le projet de modification du SARDR relativement à la création d'une nouvelle affectation Résidentielle rurale sur son territoire;

DE PROCÉDER à l'élaboration de la réglementation nécessaire à l'atteinte des objectifs de la Municipalité en matière de développement et d'aménagement durable de son territoire et de conformité avec le SARDR de la MRC, notamment par le biais d'une réglementation à caractère

discrétionnaire conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

DE DEMANDER à la MRC de modifier la résolution de contrôle intérimaire numéro 205-0612 afin que la portée de l'interdiction ne vise que la construction et le prolongement de toute nouvelle rue et n'empêche pas tout projet qui serait par ailleurs conforme au SARDR dont découle le contrôle intérimaire.

Proposé par conseiller Tuer que la réunion se termine à 17h08.

Adopté

Carrol Kralik
Secrétaire-trésorière

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI 6 AOÛT 2012 À 19H30.

Le procès-verbal n'est pas officiel avant qu'il est adopté et signé à une séance du conseil subséquente.